



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 22 décembre 2010 n°291/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Panel d'élèves du premier degré recrutés en 2011

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : Ministère de l'éducation nationale - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP).

Au cours de sa réunion du 24 novembre 2010, la commission Services publics et services aux publics a examiné le projet de panel d'élèves du premier degré recrutés en 2011.

Depuis le début des années soixante-dix, la Depp analyse les trajectoires des élèves et l'évolution de leur niveau d'acquis en suivant des cohortes dans le temps. Le panel d'élèves recrutés en 2011 se situe ainsi dans la droite ligne du panel 1978 (22 000 écoliers suivis pendant huit ans) et de celui de 1997 (9 000 écoliers suivis depuis leur entrée au cours préparatoire). Le nouveau panel d'écoliers sera la seule source permettant de mesurer l'égalité des chances et d'identifier les facteurs familiaux d'échec ou de réussite dans l'enseignement du premier degré.

Le nouveau panel, comme les précédents, a pour objectif de décrire et d'expliquer les carrières et performances scolaires des élèves depuis l'entrée à l'école élémentaire jusqu'à l'entrée en sixième. Il permet de suivre de manière précise et détaillée les cheminements des élèves de l'échantillon au sein de l'école élémentaire, de mesurer l'équité de l'enseignement élémentaire, d'évaluer l'effet de mesures de politiques éducatives mises en place dans l'enseignement primaire, de mesurer l'évolution des acquis cognitifs des élèves du cours préparatoire à la fin du CM2 en identifiant les facteurs de progression, et également de mesurer l'évolution des acquis des élèves à l'entrée au cours préparatoire entre 1997 et 2011. Le panel 2011 est également l'occasion, en association avec le service statistique ministériel de la culture, de mesurer l'évolution des pratiques culturelles des jeunes enfants au cours de la scolarité primaire. Pour atteindre ces objectifs, le panel recueille des informations sur les caractéristiques sociodémographiques de l'élève, son milieu familial (composition, situation par rapport à l'emploi, PCS, niveau de diplôme, revenu, origine immigrée ou non, conditions de logement), le degré d'implication des parents dans le suivi de la scolarité de l'enfant, l'opinion des parents sur l'école et le fonctionnement du système éducatif, le déroulement de la scolarité à l'école maternelle, le niveau d'acquis cognitifs des élèves au début et en fin de scolarité élémentaire, le parcours scolaire des élèves dans l'enseignement primaire et les dispositifs pédagogiques dont a bénéficié l'élève.

Il s'agit d'une enquête d'initiative nationale qui concerne les écoliers entrés pour la première fois au cours préparatoire dans une école publique ou privée de France métropolitaine à la rentrée scolaire 2011. Le panel est observé pendant toute la scolarité élémentaire des élèves, soit une durée de cinq à sept ans selon les cas. Les modalités de collecte varient selon le type d'informations demandées :

- la situation scolaire des élèves est actualisée chaque année, en début d'année scolaire, soit par appariement avec les bases d'élèves du premier degré, si c'est possible, soit par enquête par Internet ou par questionnaire papier ;

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- les acquis des élèves sont mesurés au début et à la fin de la scolarité élémentaire par des questionnaires papier qui seront administrés, en classe par les enseignants dans les écoles retenues, selon un protocole qui garantit la confidentialité des réponses. La première prise d'information a lieu en septembre 2011 ; la seconde est prévue en avril - mai 2016, à la fin de la cinquième année d'études. Cette prise d'information pourrait être complétée par une nouvelle mesure des acquis des écoliers ayant atteint le CM2 avec un an de retard, au début du deuxième trimestre 2017. Selon cette même périodicité, des enquêtes à destination des directeurs d'école et des enseignants pourraient être mises en œuvre pour recueillir des informations sur les différents dispositifs pédagogiques mis en place dans l'école et ceux dont l'élève a bénéficié.

- pour recueillir les informations sur le milieu familial de l'élève et la manière dont les parents vivent la scolarité de leur enfant, une enquête postale, avec relance par téléphone, est menée auprès des familles, à deux moments : la première année d'enquête, en avril – mai 2012, puis en fin de cinquième année de scolarité élémentaire (avril-mai 2016).

Les collectes annuelles sont réalisées par la Depp, tandis que les collectes sur les acquis des élèves et auprès des familles le sont par un organisme de sondage privé sélectionné dans le cadre d'un appel d'offre. Dans tous les cas, la construction des instruments de mesure et l'exploitation des résultats ont lieu exclusivement à la Depp.

Pour éviter une trop grande dispersion des élèves dans un nombre important d'écoles, l'échantillon est issu d'un sondage à deux degrés. L'échantillon de départ est constitué de 1 500 à 2 000 écoles dans lesquelles 10 000 à 15 000 élèves sont tirés aléatoirement. En absence de base de sondage exhaustive des élèves du premier degré, le tirage des élèves de l'échantillon est effectué par les directeurs d'école selon une méthode aléatoire fixée et fournie par la Depp. Les caractéristiques sociodémographiques et les informations concernant la situation scolaire à la rentrée 2011 des élèves du panel sont recueillies par un questionnaire renseigné par les directeurs d'école au moment du recrutement de l'échantillon.

Le comité opérationnel chargé de mettre au point l'architecture du dispositif réunit des membres des bureaux de la Depp, maîtres d'ouvrage et d'oeuvre du panel, et des représentants de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), des Inspections générales du Ministère de l'éducation nationale (Inspection générale de l'éducation nationale et Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche) et du Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la culture et de la communication. Le comité de pilotage comprend, outre les membres du Comité opérationnel, un recteur, un inspecteur d'académie, un directeur d'école, ainsi que des représentants des directions du ministère de l'Éducation nationale non représentées au comité opérationnel (Direction de l'encadrement, Direction générale des ressources humaines, Service des technologies et des systèmes d'information). Un comité de concertation comprenant des représentants des syndicats d'enseignants, de grandes fédérations de parents d'élèves et de l'Association des maires de France sera réuni avant le lancement de l'enquête.

Les données seront exploitées par la Depp. Comme lors des opérations précédentes, les résultats de l'enquête donneront lieu à des études diffusées dans les supports éditoriaux de la DEPP (*Education et Formations, Notes d'information, Repères et références statistiques*) ou extérieurs (publications de l'Insee, revues scientifiques dédiées aux sciences de l'éducation). A terme, le fichier des données anonymisées sera mis à disposition des chercheurs via le réseau Quêtelet.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette opération. La commission rappelle que les résultats de l'enquête doivent être largement diffusés et ses données mises à disposition du plus large public sous les conditions légales et de confidentialité en vigueur.

L'opportunité est accordée pour sept années scolaires à partir de la date d'entrée en vigueur de la conformité délivrée par le comité du label.